

MEDICAMENT NON FACTURABLE EN SUS DES GHS

Ce médicament fait l'objet d'une surveillance supplémentaire¹ et d'un PGR

En association à d'autres médicaments, dans le **2016**

- **Janvier/ ANSM** : Viekirax, avec ou sans Exviera : traitement non recommandé chez les patients présentant une insuffisance hépatique modérée
- **Mai/ EMA** – MAJ EPAR suite aux résultats de l'étude de phase 3 (M14-490 ou TURQUOISE-III) chez les patients avec cirrhose compensée et suite à une recommandation du PRAC : nouvelles recommandations/ fonction hépatique.
- **Juin/ JO** - extension de la prise en charge des nouveaux antiviraux d'action directe.
- **Octobre/ HAS** – avis CT ([19/10/2016](http://www.has-sante.fr/document/avis-commission-nationale-recommandations/avis-commission-nationale-recommandations-2016-10-19)) (saisine du ministre la Ministre des Affaires sociales et de la Santé sur les modalités de prise en charge de l'hépatite C par les AAD) : la Commission estime que le traitement peut désormais être proposé à l'ensemble des patients infectés par le VHC, y compris les porteurs asymptomatiques ayant un stade de fibrose F0 ou F1 non à risque de transmission.

¹ http://www.ema.europa.eu/docs/fr_FR/document_library/Other/2013/04/WC500142430.pdf